

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-010

Finances locales

7.1.2

Rapporteur : Gabriel MARAIS

ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2023

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

En 2023, la commune de Verrières en Anjou a procédé à 4 acquisitions et 8 cessions.

ACQUISITIONS

1/ Acquisition d'une parcelle d'une superficie totale de 144 m² auprès de [REDACTED]
Parcelle située Rue des Vignes à Pellouailles les Vignes sous la référence AB 338
Montant : 162,31 €

2/ Acquisition d'une parcelle d'une superficie totale de 79 m² auprès de M. [REDACTED] BAUJARD Jean-Clément
Parcelle située Rue des Vignes à Pellouailles les Vignes sous la référence AB 340
Montant : 162,31 €

3/ Acquisition d'une parcelle bâtie d'une superficie totale de 493 m² auprès d'Angers Loire Métropole
Parcelle située 22 Place de l'Echanson à Pellouailles les Vignes sous la référence AA 113
Montant : 92 225,62 €

4/ Acquisition de deux parcelles bâties d'une superficie totale de 1 557 m² auprès d'Angers Loire Métropole
Parcelles situées Chemin des Villages à Pellouailles les Vignes sous les références AA 449 et AA 450
Montant : 123 027,39 €

CESSIONS

1/ Cession d'une parcelle d'une superficie totale de 111 m² auprès de M. [REDACTED] COLLETONNEUX
Parcelle située au Bas Mortier à Saint-Sylvain d'Anjou sous la référence ZD 652
Montant : 3 885 €

2/ Cession d'une parcelle d'une superficie totale de 69 m² auprès de M. [REDACTED] COLLETONNEUX
Parcelle située Chemin des Villages à Pellouailles les Vignes sous la référence AC 564
Montant : 2 070 €

3/ Cession de trois parcelles d'une superficie totale de 2 865 m² auprès de M. [REDACTED] COLLETONNEUX
Parcelles situées Lieudit la Lande à Saint-Sylvain d'Anjou sous les références ZA 219 – ZA 244 – ZA 246
Montant : 11 460 €

4/ Cession d'une parcelle d'une superficie totale de 156 m² auprès de M. [REDACTED] COLLETONNEUX
Parcelle située 10 Rue Nationale à Pellouailles les Vignes sous la référence AA 722
Montant : 156 €

5/ Cession de deux parcelles d'une superficie totale de 300 m² auprès de M. [REDACTED] COLLETONNEUX
Parcelles situées Lieudit la Denaiserie à Saint-Sylvain d'Anjou sous les références AI 39 – AI 40
Montant : 300 €

Service(s) référent(s) : Finances

6/ Cession d'une parcelle d'une superficie totale de 593 m² auprès de la [REDACTED]
Parcelle située Lieudit la Denaiserie à Saint-Sylvain d'Anjou sous la référence AI 41
Montant : 593 €

7/ Cession d'une parcelle d'une superficie totale de 26 m² auprès de Monsieur [REDACTED]
Parcelle située aux Champs Blancs à Saint-Sylvain d'Anjou sous la référence ZD 595
Montant : 325 €

8/ Cession de trois parcelles d'une superficie totale de 104 m² auprès de Monsieur [REDACTED]
Parcelles situées aux Champs Blancs à Saint-Sylvain d'Anjou sous les références ZD 589 – ZD 594 – ZD 596
Montant : 1 300 €

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- **APPROUVE** le bilan des cessions et acquisition immobilières qui sera annexé au compte administratif.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-011

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les comptes sont exacts et justifiés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,

Généviève STALLÉ



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-012

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE « CENTRES BOURGS - DOLANTINES »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget annexe « Centres bourgs - Dolantines », de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les comptes sont exacts et justifiés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Centres bourgs - Dolantines » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-013

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE « CHENE VERT - BARONNERIE - VENDANGE »

Après s'être fait présenter le budget primitifs du budget annexe « Chêne Vert - Baronnerie - Vendange », de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les comptes sont exacts et justifiés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Chêne Vert - Baronnerie - Vendange », pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-014

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE « SALLE DE SPORT »

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Salle de Sport », de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les comptes sont exacts et justifiés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Salle de Sport », pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,

Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie le 28 mars 2024

Département Maine et Loire Commune de Verrières en Anjou DCM 2024-015 2024	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" Séance du 26 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice 32 Nombre de conseillers présents 24 Nombre de suffrages exprimés 30
--	--	---

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGNOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Geneviève STALL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	390 254,62			27 066,63	390 254,62	27 066,63
Opérations de l'exercice	3 560 540,55	4 509 032,73	9 454 243,14	9 695 915,87	13 014 783,69	14 204 948,60
TOTAUX	3 950 795,17	4 509 032,73	9 454 243,14	9 722 982,50	13 405 038,31	14 232 015,23
Résultats de clôture		558 237,56		268 739,36		826 976,92
Reste à réaliser	2 373 546,78	1 739 488,88			2 373 546,78	1 739 488,88
RÉSULTATS DÉFINITIFS		558 237,56		268 739,36		826 976,92

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote à la Majorité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, étant précisé les votes suivants.

29 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

Geneviève STALL, Maire de la Commune, ne prend pas part, ni au débat ni au vote.



Pour expédition conforme
 Le Président,
 Jean-Pierre MIGNOT

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie le 28 mars 2024

Département Maine et Loire		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE "CENTRES BOURGS - DOLANTINES"		Nombre de conseillers en exercice		32
Commune de Verrières en Anjou				Nombre de conseillers présents		24
DCM 2024-016		2024		Nombre de suffrages exprimés		30
		Séance du 26 mars 2024				

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGNOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Geneviève STALL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CENTRES BOURGS - DOLANTINES						
Résultats reportés	129 600,00		2 997,31		132 597,31	
Opérations de l'exercice	494 632,90	494 632,90	11 987,85	261 987,85	506 620,75	756 620,75
TOTAUX	624 232,90	494 632,90	14 985,16	261 987,85	639 218,06	756 620,75
Résultats de clôture	129 600,00			247 002,69	129 600,00	247 002,69
Reste à réaliser	14 400,00				14 400,00	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	129 600,00		247 002,69		117 402,69	

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, étant précisé les votes suivants.

30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Geneviève STALL, Maire de la Commune, ne prend pas part, ni au débat ni au vote.



Scéau de la Mairie

Pour expédition conforme

Le Président,

Jean-Pierre MIGNOT,

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie le 28 mars 2024

Département Maine et Loire		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE "CHENE VERT - BARONNERIE - VENDANGE"		Nombre de conseillers en exercice		32
Commune de Verrières en Anjou				Nombre de conseillers présents		24
DCM 2024-017		2024		Nombre de suffrages exprimés		30
Séance du 26 mars 2024						

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGNOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Geneviève STALL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CHENE VERT - BARONNERIE - VENDANGE						
Résultats reportés		1 700 276,67		4 510,43		1 704 787,10
Opérations de l'exercice	1 700 000,00		2 762,50		1 702 762,50	2 762,50
TOTAUX	1 700 000,00	1 700 276,67	2 762,50	7 272,93	1 702 762,50	1 707 549,60
Résultats de clôture		276,67		4 510,43		4 787,10
Reste à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		276,67		4 510,43		4 787,10

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, étant précisé les votes suivants.

30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Geneviève STALL, Maire de la Commune, ne prend pas part, ni au débat ni au vote.



Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Pierre MIGNOT

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie le 28 mars 2024

Département Maine et Loire		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE "SALLE DE SPORT"		Nombre de conseillers en exercice		32
Commune de Verrières en Anjou				Nombre de conseillers présents		24
DCM 2024-018		2024		Séance du 26 mars 2024		30
				Nombre de suffrages exprimés		

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGNOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Geneviève STALL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SALLE DE SPORT						
Résultats reportés	86 595,93				86 595,93	
Opérations de l'exercice	162 253,31	110 185,15	113 699,84	202 367,96	275 953,15	312 553,11
TOTAUX	248 849,24	110 185,15	113 699,84	202 367,96	362 549,08	312 553,11
Résultats de clôture	138 664,09			88 668,12	138 664,09	88 668,12
Reste à réaliser	8 243,37					
RÉSULTATS DÉFINITIFS	138 664,09			88 668,12	49 995,97	

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote à la Majorité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, étant précisé les votes suivants.

25 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention

Geneviève STALL, Maire de la Commune, ne prend pas part, ni au débat ni au vote.



Pour expédition conforme

Le Président,

Jean-Pierre MIGNOT

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-019

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023
BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Les résultats 2023 du budget principal, conformes à la comptabilité du Receveur municipal, peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Fonctionnement

. Excédent reporté 2022	27 066,63 €
. Excédent d'exécution 2023	241 672,73 €
. Excédent cumulé 2023	268 739,36 €

Investissement

. Déficit reporté 2022	390 254,62 €
. Excédent 2023	948 492,18 €
. Excédent cumulé 2023	558 237,56 €
. Restes à réaliser - Dépenses	2 373 546,78 €
. Restes à réaliser - Recettes	1 739 488,88 €
. Déficit total y compris RAR	75 820,34 €

Il est proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement à hauteur de 240 000 € pour le financement de la section Investissement, par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068, et de reporter le solde, soit 28 739,36 € à l'article 002 de la section Fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,

- **CONSTATE** les résultats 2023 du budget principal,
- **APPROUVE** l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal telle que proposé.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-020

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023
BUDGET ANNEXE « CENTRES BOURGS - DOLANTINES »

Les résultats 2023 du budget annexe « Centres bourgs - Dolantines », conformes à la comptabilité du Receveur municipal, peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE - CENTRES BOURGS - DOLANTINES

Fonctionnement

. Déficit reporté 2022	2 997,31 €
. Excédent 2023	250 000,00 €
. Excédent cumulé 2023	247 002,69 €

Investissement

. Déficit reporté 2022	129 600,00 €
. Déficit 2023	0,00 €
. Déficit cumulé 2023	129 600,00 €
. Restes à réaliser - Dépenses	14 400,00 €
. Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
. Déficit total y compris RAR	144 000,00 €

Il est proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement à hauteur de 144 000 € pour le financement de la section Investissement, par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068, et de reporter le solde, soit 103 002,69 € à l'article 002 de la section Fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **CONSTATE** les résultats 2023 du budget annexe « Centres bourgs - Dolantines »,
- **APPROUVE** l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Centres bourgs - Dolantines » telle que proposé.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-021

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023
BUDGET ANNEXE « CHÊNE VERT - BARONNERIE - VENDANGE »

Les résultats 2023 du budget annexe « Chêne Vert - Baronnerie - Vendange », conformes à la comptabilité du Receveur municipal, peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE « CHENE VERT - BARONNERIE - VENDANGE »

Fonctionnement

. Excédent reporté 2022	4 510,43 €
. Excédent 2023	0,00 €
. Excédent cumulé 2023	4 510,43 €

Investissement

. Excédent reporté 2022	1 700 276,67 €
. Déficit 2023	1 700 000,00 €
. Excédent cumulé 2023	276,67 €

Il est proposé de constater l'excédent de fonctionnement à hauteur de 4 510,43 € pour la section Fonctionnement à l'article 002, et de constater l'excédent d'investissement à hauteur de 276,67 € pour la section Investissement à l'article 001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- CONSTATE les résultats 2023 du budget annexe « Chêne Vert - Baronnerie - Vendange ».

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-022

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023
BUDGET ANNEXE « SALLE DE SPORT »

Les résultats 2023 du budget annexe « Salle de sport », conformes à la comptabilité du Receveur municipal, peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE - SALLE DE SPORT

Fonctionnement

. Déficit reporté 2022	0,00 €
. Excédent 2023	88 668,12 €
. Excédent cumulé 2023	88 668,12 €

Investissement

. Déficit reporté 2022	86 595,93 €
. Déficit 2023	52 068,16 €
. Déficit cumulé	138 664,09 €
. Restes à réaliser - Dépenses	8 243,37 €
. Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
. Déficit total y compris RAR	146 907,46 €

Il est proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement à hauteur de 88 668,12 € pour le financement de la section Investissement, par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention,

- **CONSTATE** les résultats 2023 du budget annexe « Salle de sport »,
- **APPROUVE** l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Salle de sport » telle que proposé.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-023

Finances locales	7.2.1
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

TAXES DIRECTES LOCALES - FIXATION DES TAUX DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales. Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour les communes nouvelles, les dispositifs de convergence des taux de TH ont repris en 2023 dès lors qu'ils n'étaient pas terminés en 2019.

Les communes et EPCI peuvent donc à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux sera celui appliqué sur les logements d'habitation vacants, si la collectivité a institué par délibération, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Depuis la réforme, les communes bénéficient chaque année, à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au regard du contexte économique actuel difficile, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 10 % et de ne pas faire évoluer les autres taux.

Les taux fiscaux applicables pour l'année 2024 sont détaillés ci-après :

	Taux communal de référence	Taux votés 2023	Taux proposés 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants	18,68 %	18,68 %	18,68 %
Taxe Foncier bâti	49,49 %	49,49 %	54,44 %
Taxe Foncier non bâti	48,09 %	48,09 %	48,09 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

VU la délibération DCM 2024-007 du 13 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT le contexte budgétaire difficile et la proposition de la municipalité d'augmenter les taux des impôts communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention,
- APPROUVE les taux présentés ci-dessus.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL


COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-024

Finances locales

7.5.3

Rapporteur : Thibault TAVERNIER

SUBVENTION 2024 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PASS'AGE

VU l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités,
VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui prévoit en son article 12 que toute association qui sollicite une subvention de la part d'une collectivité doit souscrire un contrat d'engagement républicain,
VU la délibération DCM 2022-080 du 07 juin 2022 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) et complétée par la délibération DCM 2022-113 du 13 septembre 2022,
VU la délibération DCM 2022-115 du 13 septembre 2022 approuvant le Projet Educatif de Territoire (PEDT),
VU la délibération 2023-003 du 17 janvier 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre la commune de Verrières en Anjou et l'association Pass'Age,

CONSIDERANT que cette convention prévoit notamment une garantie minimale de financement de 228 000 € par an,

CONSIDERANT que la commune de Verrières en Anjou a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) et la convention d'objectifs et de financement qui en découle avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 346 547,70 € à l'association Pass'Age, au titre de l'exercice 2024, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la convention précitée.

Il est précisé que la somme se répartit comme suit :

- 30 834,00 € au titre du solde de l'activité 2023
- 315 713,70 € maximum correspondant à 90 % de 350 793,00 €, montant prévisionnel au titre de l'activité 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

- **APPROUVE** le versement à l'association Pass'Age, d'une subvention de fonctionnement annuelle maximale de 346 547,70 € pour l'année 2024,
- **DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget primitif 2024,
- **DIT** que le montant de la subvention pourra être réévalué en fonction des clauses financières de versement direct à l'association prévues dans la Convention d'objectifs et de financement signée entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout acte participant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire

Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-025

Finances locales	7.5.3
------------------	-------

Rapporteur : Thibault TAVERNIER

SUBVENTION 2024 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION P'TIT MOUN

VU l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités,

VU la délibération 2021-004 du 05 janvier 2021 que la Commune pourra être amenée à contribuer au financement des prochaines échéances du prêt remboursable auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur d'un montant maximum de 5 000 € par an en fonction de l'excédent de l'exercice,

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui prévoit en son article 12 que toute association qui sollicite une subvention de la part d'une collectivité doit souscrire un contrat d'engagement républicain,

VU la délibération DCM 2022-080 du 07 juin 2022 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) et complétée par la délibération DCM 2022-113 du 13 septembre 2022,

VU la délibération DCM 2022-115 du 13 septembre 2022 approuvant le Projet Educatif de Territoire (PEDT),

VU la délibération DCM 2023-004 du 17 janvier 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre la commune de Verrières en Anjou et l'association P'tit Moun,

CONSIDERANT que la convention pluriannuelle prévoit notamment une garantie minimale de financement de 68 000 € par an,

CONSIDERANT que la commune de Verrières en Anjou a signé la convention territoriale globale et la convention d'objectifs et de financement qui en découle avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 112 622,20 € à l'association P'tit Moun, au titre de l'exercice 2024, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la convention précitée.

Il est précisé que la somme précitée se répartit comme suit :

- 7 431,60 € au titre du solde de l'activité 2023,
- 85 386,60 € maximum correspondant à 90 % de 94 874,00 €, montant prévisionnel au titre de l'activité 2024,
- 14 804,00 € pour couvrir le résultat déficitaire de 2023,
- 5 000 € pour rembourser l'échéance de prêt de l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

- **APPROUVE** le versement à l'association P'tit Moun d'une subvention de fonctionnement annuelle maximale de 112 622,20 € pour l'année 2024,

- **DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget primitif 2024,

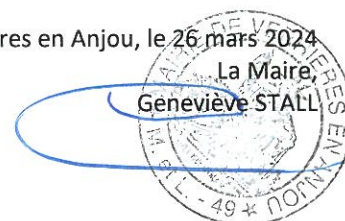
- **DIT** que le montant de la subvention pourra être réévalué en fonction des clauses financières de versement direct à l'association prévues dans la Convention d'objectifs et de financement signée entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout acte participant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire

Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-026

Finances locales	7.5.3
------------------	-------

Rapporteur : Thibault TAVERNIER

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SUBVENTION 2024 AU PROFIT DE L'OGEC

Conformément au contrat d'association signé avec les écoles privées, la Commune participe à leurs dépenses de fonctionnement, sur la base du nombre d'élèves présents, dont les parents résident à Verrières en Anjou, au 1^{er} janvier de l'année en cours, et dans la limite du coût moyen d'un élève des écoles publiques pour l'année précédente.

Au vu des états remis par le Directeur, les écoles privées comptent au 1^{er} janvier 2024 :

Site Jeanne d'Arc :

- 76 élèves verrois présents en classes maternelles,
- 136 élèves verrois présents en classes élémentaires.

Site Saint-Aubin de la Salle :

- 13 élèves verrois présents en classes maternelles,
- 28 élèves verrois présents en classes élémentaires.

VU la circulaire-2012-025 du 15 février 2012 relative aux modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association par les communes,

CONSIDERANT le contrat d'association avec l'Etat en vigueur,

CONSIDERANT les listes des effectifs au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT la fiche de calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques annexée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

- **DECIDE** d'attribuer à l'OGEC, une subvention de 181 056,78 € conformément à la fiche de calcul annexée,
- **DIT** que le virement du montant de cette subvention s'effectuera en trois versements : 1/3 du montant en avril, 1/3 du montant en juin et le solde en septembre,
- **DIT** que le montant de la subvention sera inscrit au budget primitif 2024, article 65748.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



**CALCUL DU COUT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE VERRIERES EN ANJOU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

DESIGNATION DEPENSES	ELEMENTAIRE	MATERNELLE
Charges générales		
Eau	1 461,33	2 614,09
Energie - Electricité	51 331,02	24 773,10
Assurance	2 534,44	2 905,13
Fournitures scolaires	14 758,39	7 426,67
Fournitures scolaires (RASED)	397,18	
Frais de télécommunication	1 946,76	965,92
Contrat Maintenance + loc. photocopieur	6 355,36	5 548,78
Télesurveillance	250,20	0,00
Entretien bâtiment et nettoyage des locaux	6 265,80	1 995,96
Autres fournitures		
Produits d'entretien ménager	1 663,18	3 760,33
A - TOTAL CHARGES GENERALES	86 963,66	49 989,98
Personnel de service	39 408,26	
A.T.S.E.M.		264 880,05
B - TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	39 408,26	264 880,05
C - TOTAL GENERAL (A + B)	126 371,92	314 870,03

NOMBRE D'ELEVES EN JANVIER 2024

ELEMENTAIRE Verrières en Anjou 382
MATERNELLE Verrières en Anjou 221

ELEMENTAIRE PRIVEE JEANNE D'ARC 136 (Familles résidant sur Verrières)
MATERNELLE PRIVEE JEANNE D'ARC 76 (Familles résidant sur Verrières)
ELEMENTAIRE SAINT AUBIN DE LA SALLE 28 (Familles résidant sur Verrières)
MATERNELLE SAINT AUBIN DE LA SALLE 13 (Familles résidant sur Verrières)

COUT MOYEN PAR ELEVE DU PUBLIC

ECOLE ELEMENTAIRE Verrières en Anjou 330,82 €
ECOLES MATERNELLES Verrières en Anjou 1 424,75 €

ATTRIBUTION A L'OGEC

ELEMENTAIRE 54 253,91 €
MATERNELLE 126 802,86 €

TOTAL 181 056,78 €

Fait à Verrières en Anjou
Le 26 mars 2024
La Maire
Geneviève STALL

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-027

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 « COMMUNE »

Conformément aux dispositions légales et aux propositions faites à l'issue de la concertation avec les élus et les services, le budget primitif 2024 a été élaboré au regard des contraintes de la conjoncture actuelle et des volontés politiques de maintenir des services de qualité répondant au mieux à l'intérêt public.

Il s'inscrit bien évidemment dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal. Le budget 2024 est marqué par une forte hausse des charges, des taux d'intérêt, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires augmentée de l'inflation et la hausse des matériaux et de l'énergie.

Le budget présenté répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Réalisation des travaux du centre technique municipal et des locaux de la Police municipale
- Poursuivre les études et réalisations en lien avec la maintenance et/ou le développement du patrimoine et des infrastructures dans un souci de transition écologique et énergétique
- Performer et développer les services de proximité dans un souci de qualité de vie sur le territoire et d'ouverture au plus grand nombre,
- Garantir la qualité de vie au travail (formation, équipements adaptés, etc)

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération DCM 2024-007 du 13 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2024 faite à l'assemblée

CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que présenté :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 9 909 893 €, votée au niveau du chapitre.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 6 228 266 €, au niveau du chapitre.

- **APPROUVE** le montant des subventions de fonctionnement inscrites au budget primitif étant précisé que les Conseillers municipaux se déportent conformément à l'annexe jointe à la délibération,

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,

Geneviève STALL



Liste des sports relatifs aux subventions

ORGANISMES / ASSOCIATIONS	NON & PRENOM DE L'ELU
ADMR	PICOL Eric
AS Golf de Saint-Sylvain d'Anjou	TAVERNIER Thibault
AS Saint-Sylvain Football	BOY Baris
ASSSA Basket	CHERBONNIER Eric GLAMEAU Martine
Boule de fort l'Agriculture PLV	GERNIGON François MIGNOT Jean-Pierre
Boule de fort l'Alliance PLV	GERNIGON François MIGNOT Jean-Pierre
Boule de fort la Concorde	GERNIGON François PEAN Xavier SIMON Didier
ASSSA Athlétisme	MICHAUD Eric
ASSSA Volley-Ball	ORAND Agnès
Association Les Bout'choux	VINCENT Claude
Boule de fort l'Angevine	BOY Baris GERNIGON François HAUG Annick SIMON Didier STALL Geneviève
Pétanque sylvanaise	HUCHON Pierre
Tennis club verrois	ORAND Agnès
Photo Club Déclic	HAUG Annick
UNC Pellouailles les Vignes	MIGNOT Jean-Pierre
UNC Saint-Sylvain d'Anjou	SIMON Didier
OGEC	LAUZANNE Suzelle STALL Geneviève
Pass'Age	BENARD Leïla CHERBONNIER Eric LAUZANNE Suzelle TAVERNIER Thibault
P'tit Moun	BERNARD Leïla CHERBONNIER Eric LAUZANNE Suzelle TAVERNIER Thibault

Service(s) référent(s) : Finances

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-028

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
« CENTRES BOURGS - DOLANTINES »

Conformément aux dispositions légales et aux propositions faites à l'issue de la concertation avec les élus et les services, le budget primitif 2024 « Centres Bourg - Dolantines » a été élaboré au regard des contraintes de la conjoncture actuelle et des volontés politiques de maintenir des services de qualité répondant au mieux à l'intérêt public.

Il s'inscrit bien évidemment dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération DCM 2024-007 du 13 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2024 faite à l'assemblée
CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **ADOpte** le budget annexe « Centres bourgs - Dolantines » pour l'exercice 2024 tel que présenté :
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 110 502 €, votée au niveau du chapitre.
 - Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 816 000 €, votée au niveau du chapitre.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-029

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 « CHENE VERT - BARONNERIE - VENDANGE »

Conformément aux dispositions légales et aux propositions faites à l'issue de la concertation avec les élus et les services, le budget primitif 2024 « Chêne vert - Baronnerie - Vendange » a été élaboré au regard des contraintes de la conjoncture actuelle et des volontés politiques de maintenir des services de qualité répondant au mieux à l'intérêt public.

Il s'inscrit bien évidemment dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération DCM 2024-007 du 13 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2024 faite à l'assemblée
CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **ADOpte** le budget annexe « Chêne vert - Baronnerie - Vendange » pour l'exercice 2024 tel que présenté :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 4 510,43 €, votée au niveau du chapitre.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 276,67 €, votée au niveau du chapitre.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-030

Finances locales	7.1.2
------------------	-------

Rapporteur : Jean-Pierre MIGNOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
« SALLE DE SPORT »

Conformément aux dispositions légales et aux propositions faites à l'issue de la concertation avec les élus et les services, le budget primitif 2024 « salle de sport » a été élaboré au regard des contraintes de la conjoncture actuelle et des volontés politiques de maintenir des services de qualité répondant au mieux à l'intérêt public.

Il s'inscrit bien évidemment dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération DCM 2024-007 du 13 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2024 faite à l'assemblée
CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention,

- ADOPTE le budget annexe « Salle de sport » pour l'exercice 2024 tel que présenté :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 208 407 €, votée au niveau du chapitre.
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 262 348 €, votée au niveau du chapitre.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-031

Finances locales	7.5.4
------------------	-------

Rapporteur : Eric MICHAUD

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL BAS CARBONE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Par délibération DCM 2021-017 du 02 février 2021, le Conseil municipal a approuvé l'opération de construction d'un centre technique municipal.

Pour mémoire, cet équipement sera construit au sein du parc d'activités de la zone Océane, sur une parcelle de 7 400 m². Il sera ainsi situé hors de toute zone d'habitation et à proximité d'une voie permettant d'accéder facilement à l'une ou l'autre des deux communes déléguées.

La réalisation de cette opération a été approuvée dès début 2021. Pour autant la concertation avec les utilisateurs s'est poursuivie au cours de l'année 2022 afin de préciser les besoins et l'organisation optimum du site.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élevait initialement à 2 609 000 € hors taxes (estimation 2021). Les effets de la conjoncture de ces derniers mois et l'analyse des offres récemment réalisée conduisent à revoir le coût global du projet à hauteur de 3 753 282 € HT.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique notamment sur la base des éléments suivants :

- Un projet bas carbone par nature : La structure principale du CTM est en bois, matériaux biosourcés qui permet de réduire grandement l'emprunte carbone du projet,
- Les économies d'énergie et de consommation d'espace induites par le regroupement de 2 CTM et du hangar de stockage (3 607 m²) en un lieu unique de 2 160 m² estimés à ce jour.
- La prise en compte du free cooling (refroidissement gratuit) la nuit : La structure principale sera couverte en toile tendue. Une innovation majeure dans le domaine du hangar technique de collectivité. Ce matériau permet de limiter grandement l'inertie thermique du hangar et ainsi optimiser son confort thermique estival en aérant naturellement l'ensemble du volume l'été.
- Un besoin en éclairage fortement réduit : La toile tendue du hangar permettra de limiter grandement le besoin en éclairage de celui-ci car elle laisse passer l'éclairage solaire de manière diffuse
- Prise en compte des EnR : Le projet fait l'objet d'une source d'énergie renouvelable car la toiture du bâtiment administratif sera couverte de panneaux photovoltaïques pour la production,
- Une prise en compte des enjeux énergétiques : Le bâtiment administratif fera l'objet de la nouvelle réglementation thermique RE2020 et sera par conséquent très peu énergivore,
- L'implantation de bornes électriques pour poursuivre la politique d'achat de véhicules électriques (4 à ce jour),
- L'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluies (irrigation, lavage matériel et véhicules ...),
- Des espaces de stockage des déchets pour leur valorisation (compostage, recyclage...),
- L'accès du site par des pistes cyclables,
- La consommation limitée de l'espace : Le besoin initial du projet faisait état d'une nécessité de 10 000 m². Cependant, la Commune a privilégié une phase d'étude amont plus complète et plus longue afin de trouver un ensemble de pistes d'optimisations permettant ainsi de réduire sa surface
- Limitation des trajets de tous : Par son positionnement, le nouveau CTM permettra d'être au centre de la commune nouvelle, avec des axes routiers rapides et directs. Cela permettra de limiter l'impact carbone des trajets professionnels de chacun et chacune.
- L'installation d'une serre permettant la production locale et diminuant ainsi l'empreinte carbone liée aux transports est également en réflexion

Le Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre de sa politique en faveur des territoires a proposé à Angers Loire Métropole de conclure avec la Région un Pacte stratégique régional (PSR). En déclinaison de ce pacte, plusieurs outils de soutien aux investissements publics sont proposés aux collectivités, dont le principal est le contrat Pays de la Loire 2026 (CPL 2026). Ce dernier permet d'accompagner les communes sur des projets structurants autour des thématiques définies par la Région : jeunesse, emploi et économie, transition écologique.

Par délibération DEL-2023-179 du 11 septembre 2023, le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a approuvé la création d'un dispositif de soutien d'un montant identique à la subvention versée par la Région à chaque commune ayant déposé un dossier dans le cadre du CPL 2026.

Au regard des éléments en faveur de la transition écologique présentés ci-dessus, le nouveau centre technique municipal peut être reconnu comme un équipement Bas carbone. A ce titre, il remplit parfaitement les conditions pour bénéficier des financements conjoints de la Région et de la Communauté urbaine.

Il est précisé que le montant des dépenses éligibles retenues par la Région porte sur un coût de 3 408 506,12 € dont 1 275 401,94 € au titre de la transition énergétique. Sur cette base le plan de financement suivant est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

DÉPENSES		RESSOURCES	
TYPES DE DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT
Travaux	3 210 168,12 €	Région – CPL 2023-2026	127 540,00 €
Prestations intellectuelles	198 338,00 €	Angers Loire Métropole	127 540,00 €
Acquisition foncière	259 000,00 €	DETR (2022 et 2023)	549 510,00 €
		Commune de Verrières en Anjou	2 603 916,12 €
TOTAL	3 408 506,12 €	TOTAL	3 408 506,12 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DCM 2021-017 du 02 février 2021 approuvant l'opération de construction du centre technique municipal,

VU la délibération DEL-2023-178 du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 11 septembre 2023 approuvant le Pacte stratégique régional et le Contrat Pays de la Loire 2026,

VU la délibération DEL-2023-179 du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 11 septembre 2023 approuvant la création d'un dispositif de soutien aux communes,

CONSIDERANT que la construction du centre technique municipal bas carbone répond aux enjeux de la transition écologique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil régional et de la Communauté urbaine les subventions permettant de financer pour partie l'opération,
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants selon le phasage des travaux,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte participant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAINE Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-032

Aménagement du territoire	8.4
---------------------------	-----

Rapporteur : Eric MICHAUD

ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Plante et Cité, association de loi 1901, parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts. L'association a été initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Plante et Cité est aujourd'hui reconnue comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique ainsi que par VALHOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Dans le cadre de la gestion durable des espaces verts, Plante et Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles depuis son site internet (fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentations, fiches bibliographiques, etc). Outre ce partage d'expériences, l'Association coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville, etc.

Plante et Cité compte aujourd'hui plus de 700 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire basé sur des expérimentations innovantes en matière de gestion des espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par la Ville d'Angers.

En adhérant à Plante et Cité, la commune de Verrières en Anjou participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et est à la source de l'information pour mieux innover.

Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 5 000 à 10 000 habitants est fixé à 310 € pour l'année 2024.

CONSIDERANT l'enjeu de cette participation pour la commune de Verrières en Anjou,
CONSIDERANT l'intérêt pour la Collectivité de participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service de la population,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le versement d'une cotisation annuelle de 310 € pour l'année 2024 à l'association Plante et Cité,
- **PRECISE** que le renouvellement annuel s'effectuera par bon de commande pour l'année 2025 et suivantes,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2024 et suivants,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte participant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-033

Voirie	8.3
--------	-----

Rapporteur : Henri BOUGUE

NOUVELLE DENOMINATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE

Le devoir de mémoire est une obligation morale qui consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures pour sauvegarder l'héritage des anciens combattants.

Pour rappel, la Collectivité a décidé en 2018, de déplacer le monument aux Morts de la Commune déléguée de Saint-Sylvain d'Anjou, rue de la Veillère, notamment afin d'assurer la sécurité des citoyens qui participent aux commémorations. A cette occasion, le Conseil municipal a approuvé, par délibération DCM 2018-059 du 12 avril 2018, la dénomination du nouvel espace dédié au recueillement « place de la Liberté ».

Pour perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, contribuer au travail de mémoire et répondre à la volonté des membres de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de Saint-Sylvain d'Anjou qui ont émis le souhait qu'un lieu soit dénommé en mémoire des anciens combattants., il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de modifier du nom de l'espace précité en le dénommant « Place de la Liberté et des Anciens Combattants ».

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités,
VU la délibération DCM 2018-059 du 12 avril 2018 relative à la dénomination de l'espace sur lequel se situe le monument aux Morts de la Commune déléguée de Saint-Sylvain d'Anjou,

CONSIDERANT la symbolique de ce monument,
CONSIDÉRANT que cette proposition répond permet de préserver le devoir de mémoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- **DECIDE** de renommer l'espace précité « Place de la Liberté et des Anciens Combattants »,
- **AUTORISE** la Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024
La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-034

Intercommunalité - Conventions	5.7.7
--------------------------------	-------

Rapporteur : Gabriel MARAIS

**CONVENTION AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE POUR LA MISE A
DISPOSITION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)**

Le Système d'information Géographique (SIG) joue un rôle essentiel dans la production, l'usage, l'exploitation et le partage de données territoriales.

A ce titre, Angers Loire Métropole propose les modalités de mise à disposition du SIG au bénéfice des communes membres qui le souhaitent, incluant les modalités de leur accompagnement dans la production, l'usage, l'exploitation et le partage des données contenues dans celui-ci. La Communauté urbaine met notamment à disposition de ses communes membres les ressources du SIG suivantes :

- Données référentielles cadastrales et d'adressage,
- Données d'intérêt général sur les équipements,
- Données métiers issues des services d'Angers Loire Métropole,
- Données externes issues de partenariats.

Ces ressources seront accessibles via un accès sécurisé à la plate-forme du SIG dans le respect des droits acquis par Angers Loire Métropole sur les logiciels, produits et services associés d'Esri, titulaire du marché d'hébergement. A cet égard, il est précisé qu'Angers Loire Métropole dispose d'un nombre illimité de licences utilisateurs permettant aux communes membres d'accéder gracieusement à la plate-forme et aux ressources du SIG.

Le SIG assurera les missions suivantes :

- Animer le pilotage de la gouvernance de l'information géographique sur le territoire d'Angers Loire Métropole,
- Animer le pilotage du SIG communautaire avec les communes,
- Garantir la cohérence et la mise à jour des référentiels de données du SIG, notamment : cadastre, topographie, photo aérienne, jumeau numérique,
- Mettre en œuvre et diffuser aux communes les données de compétences communautaires s'appuyant sur ces référentiels : PLUi, réseau d'eau et d'assainissement, transports...,
- Diffuser le jumeau numérique,
- Diffuser les données géographiques d'intérêt général en open data selon les standards en vigueur,
- Veiller à l'usage des données géographiques d'intérêt général dans les bases de données nationales.

L'accompagnement assuré par le SIG consistera en :

- La mise à disposition d'ingénierie destinée à l'élaboration de modèles de données compatibles avec le SIG,
- L'installation des accès à la plateforme du SIG,
- La formation des utilisateurs communaux au SIG,
- La création d'applications web cartographiques,
- La production cartographique papier et numérique.

Aussi, la Commune s'engage à transmettre à Angers Loire Métropole les informations relatives aux données suivantes :

- L'adressage : numérotation et dénomination,
- La voirie (délibération de créations de voies),
- Les bâtiments et équipements publics communaux,
- Les projets et opérations d'aménagements communaux (lotissements, immeubles, zones d'activités, espaces verts etc.),
- Le dispositif de mise à jour du RTGE (référentiel topographique à très grande échelle).

VU le Code général des collectivités territoriales et ses articles L. 2213-28 et L. 2121-30,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et ses articles L321-4 et R321-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et obligeant les collectivités locales de plus de 3 500 habitants à rendre publiques par voie électronique les données qu'elles détiennent,

VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, dite loi pour une république numérique, et notamment son article 14 portant sur la mise à disposition des données de référence en vue de faciliter leur réutilisation,

VU la décision DEC 2024-28 de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole du 05 février 2024,

CONSIDERANT la convention relative à la mise à disposition de ressources issues du SIG d'Angers Loire Métropole, annexée à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec Angers Loire Métropole pour la mise à disposition du Système d'Information Géographique (SIG)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-035

Intercommunalité - Convention	5.7.7
-------------------------------	-------

Rapporteur : Gabriel MARAIS

MUTUALISATION DU LOGICIEL DROITS DE CITES

L'urbanisme constitue une compétence partagée entre Angers Loire Métropole (ALM) et les 29 communes de l'agglomération.

Angers Loire Métropole est chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur la base duquel s'appuient les communes, compétentes pour instruire et délivrer les autorisations du droit des sols (ADS). Dans le cadre de ces instructions les communes sollicitent pour avis la Communauté urbaine, compétente en matière de voirie et réseaux divers (eau, assainissement).

Pour ce qui est du foncier, Angers Loire Métropole dispose du droit de préemption urbain. Elle instruit donc les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), après transmission des dossiers. La procédure mise en place localement prévoit par ailleurs un avis systématique des communes. De plus, la Communauté urbaine peut déléguer à la commune le droit de préemption pour la réalisation d'un projet de sa compétence, auquel cas c'est la commune qui suit la procédure.

Cette répartition de compétences en termes d'urbanisme et de foncier nécessite de partager des données et des traitements entre Angers Loire Métropole et les communes membres sous une forme collaborative par le logiciel Droits de Cités (DDC).

Ce logiciel permet notamment :

- aux communes, d'enregistrer et d'instruire les ADS, d'émettre un avis sur les DIA et d'enregistrer celles déposées en mairie (DIA papier),
- à Angers Loire Métropole, d'instruire les DIA et d'émettre des avis sur les dossiers pour lesquels, elle est consultée.

Afin d'améliorer la gestion et l'administration de cet outil métier et de préciser les conditions de mise à disposition, un service d'administration et de mise à disposition du logiciel Droits de Cités est créé, constituant une nouvelle plateforme intercommunale. La signature de la présente convention rendra caduc l'article 11 de la convention annexe relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, des enseignes et des publicités.

Il est précisé que la Commune de Verrières en Anjou adhère déjà à :

- la convention-cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales,
- la convention annexe relative à l'instruction des autorisations du droit des sols.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DCM 2021-133 du 14 décembre 2021 approuvant la convention-cadre pour les plateformes de services précitées et la convention annexe relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, des enseignes et des publicités,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver l'avenant à la convention-cadre pour la gestion des plateformes intercommunales afin d'y intégrer ce nouveau service d'administration et de mise à disposition du logiciel Droits de Cités,

CONSIDERANT la nouvelle convention annexe posant le cadre fonctionnel et financier de la mutualisation de ce logiciel,

Service(s) référent(s) : Urbanisme - Finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** l'adhésion à la nouvelle plateforme intercommunale d'administration et de mise à disposition du logiciel Droits de Cités,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention annexe relative à la mutualisation de l'outil métier Droits de Cités et l'avenant à la convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales,
- **IMPUTE** la dépense au budget primitif 2024 et suivants.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOU Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUËDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

DCM 2024-036

Ressources humaines	4.1.4
---------------------	-------

Rapporteur : Geneviève STALL

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Par délibération DCM 2021-137 du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'accompagnateur solidaire au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont les missions ont évolué au fil du temps.

Ainsi, dans le respect de la politique définie par les élus, l'accompagnateur solidaire :

- Participe à la mise en place d'actions de proximité en faveur des publics fragiles ou empêchés du territoire,
- Au sein de la résidence autonomie Les Blés d'or, fait en sorte de créer une dynamique permettant aux résidents de conserver une vie sociale, des loisirs et prévenir la perte d'autonomie physique et cognitive au travers d'actions collectives et individuelles.

Les missions spécifiques à la résidence autonomie sont évaluées à un mi-temps et portent sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre des projets d'animation auprès des résidents en lien avec le projet d'établissement,
- L'accompagnement des résidents et des familles,
- Le travail collaboratif avec les différents professionnels et intervenants.

Au regard de ce constat, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition à la résidence autonomie des Blés d'or de l'agent occupant le poste d'accompagnateur solidaire, pour une durée de 3 ans, à raison de 17,5 heures hebdomadaires de son temps de travail.

Il est précisé que les modalités de cette mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Commune de Verrières en Anjou et la Résidence autonomie. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette mise à disposition au regard du projet d'établissement de la Résidence autonomie les Blés d'Or,

CONSIDÉRANT que le projet de convention a été transmis à l'agent et qu'il a donné son accord à cette mise à disposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants ou tout autre document afférents à la présente délibération,

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire,

Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 26 mars 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BENARD Leïla, GLAMEAU Martine, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, CLÉMENT Jacky, GERNIGON François, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, SIMON Didier, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- CHAUVET Colette a donné pouvoir à MIGNOT Jean-Pierre
- DEMAÏN Claire a donné pouvoir à MICHAUD Eric
- LE BOUÉDEC Nathalie a donné pouvoir à BENARD Leïla
- PÉAN Xavier a donné pouvoir à HUCHON Pierre
- ROMARY Guillaume a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- SIBILEAU Claire a donné pouvoir à SIMON Didier
- SORTANT Stéphane a donné pouvoir à TOUX Marie-Françoise
- GUITTARD Evelyne n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAUG Annick

Convocation du : 13 mars et 19 mars (envoi complémentaire) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 24

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DCM 2024-037

Commande publique - Autres contrats	1.4.2
-------------------------------------	-------

Rapporteur : Thibault TAVERNIER

**INVESTISSEMENT IMMOBILIER - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE MAINE-ET-LOIRE**

En complément des prestations légales, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire développe une politique d'actions en direction des familles et des partenaires du Département, respectueuse des principes d'équité, de solidarité, de neutralité et de laïcité.

Etablie conformément aux orientations nationales et adaptée aux priorités définies localement, la politique d'action sociale s'articule autour des quatre missions emblématiques de la branche Famille de la Sécurité sociale et fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles.

La Caisse d'Allocation Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) contribue ainsi à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires et participe aux objectifs de développement des offres de services, de réduction des inégalités territoriales et sociales. A ce titre, elle peut attribuer une aide financière pour les dépenses de gros œuvre liées à la création, l'extension, la rénovation/réhabilitation, l'aménagement de locaux.

Les équipements pouvant prétendre à une aide financière sont :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant,
- Les relais petite enfance,
- Les maisons d'assistants maternels,
- Les accueils de loisirs déclarés auprès de la Sdjes,
- Les structures de l'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) agréées par la Caf

Dans ce cadre, la commune de Verrières en Anjou souhaite solliciter la CAF de Maine-et-Loire pour la réalisation des projets suivants :

- L'installation d'un préau sur le site du Multi-accueil Petit Poucet,
- La sécurisation des accès à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) la Françaiserie et à l'Espace Jeunesse,
- L'installation de modules de jeux extérieurs dont l'usage sera mutualisé entre l'Ecole maternelle et l'ALSH du Tertre.

Un détail financier des projets est exposé en annexe.

CONSIDERANT l'intérêt de la réalisation des projets pour le bien-être des jeunes enfants,
CONSIDERANT l'éligibilité de la Commune au bénéfice des aides financières pour l'investissement immobilier mis en place par la CAF de Maine-et-Loire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière à hauteur de 80 %, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la réalisation des projets précités
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 26 mars 2024

La Maire
Geneviève STALL

